FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: X.D.I.

Numéro FDS: X.D.I. Aerosol - 400g

Identifiant du produit: AEXDI400GDZ

Date de Révision: juil. 10, 2024 **Date d'impression:** oct. 16, 2024

Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.

Nom du fabricant: Canada-AEROCHEM INC.

Adresse: 5977 Trans Canada Highway West Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1 Pointe-Claire, CA, H9R 1C1

N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC® 1-800-535-5053. International call collect: 1-352-323-3500 24 hours/day, 7 days/week.

Numéro d'information: 1-888-592-5837

Fax:

Produit / utilisations recommandées: Degreaser.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols - Catégorie 1

Gaz sous pression - Gaz comprimé

Danger par aspiration - Catégorie 1

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme de communication de danger pour la sécurité et la santé des États-Unis (OSHA) (29 CFR 1910.1200) et le système d'information sur les matières dangereuses de travail canadien (SIMDUT).

Pictogrammes

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H313 - Peut être nocif par contact cutané

Mentions de danger - Physique

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P265 - Ne pas toucher les yeux.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

P261 - Éviter de respirer les brouillards or vapeurs.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Intervention

P331 - NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P302 + P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : consulter un médecin.

P319 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P301 + P316 - EN CAS D'INGESTION : Obtenir immédiatement des soins médicaux d'URGENCE.

P321 - Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence - Entreposage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 - Garder sous clef.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu ou récipient conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0064742-49-0	NAPHTA VM & P	65.00% - 85.00%
0000067-64-1	ACÉTONE	10.00% - 30.00%
0000067-63-0	ALCOOL ISOPROPYLIQUE	3.00% - 7.00%
0000124-38-9	CO2	1.00% - 5.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer toutes les sources d’inflammation, s’il est possible de le faire en toute sécurité. Retirer la source d'exposition ou déplacer la

personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste: Retirez la source d'exposition. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). Si l'irritation oculaire persiste:

Contact cutané

Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Retirez la source d'exposition. Lors d'un contact bref avec une petite quantité : Réchauffer avec la chaleur corporelle. Consulter immédiatement un médecin. Dans le cas d'un contact prolongé ou d'une grande quantité de produit : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

Un incendie produira des gaz irritants. Contenu sous pression. Peut s'enflammer par frottement, sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes. Les bouteilles de gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz par les dispositifs de décompression. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Précautions pour les pompiers

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la reglementation officielle. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant.

Équipement de protection spéciale

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Isoler la zone jusqu'à dispersion de

l'aérosol. Ne pas marcher dans le produit déversé. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Équipement protecteur

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Éliminer l'aérosol par pulvérisation d'eau. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes d'aération et les zones confinées. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Rincer à l'eau. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un récipient pour élimination.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Laver les mains après utilisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de controller les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation,des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Les récipients vides contienntent des résidus et peuvent être dangereux.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)
ACÉTONE	1		1000	2400			250	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	1		400	980			200	
BENZÈNE	1	1	1 (a) / 25ceiling		50(a)/ 10minutes.		0.5	
CO2	1		5000	9000			5000	
CUMÈNE	1		50	245			5	
ÉTHYLBENZÈNE	1		100	435			20	
NAPHTA VM & P	1		500	2000			(L)	[(L)]; [5 (I)];
TOLUÈNE	1,2		200 (a)/ 300 ceiling	0.2	500ppm /10 minutes (a)		20	

Nom Chimique	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	ACGIH Carcinogen	NIOSH Carcinogen
ACÉTONE	500		250	590			A4	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	400		400	980	500	1225	A4	
BENZÈNE	2.5		0.1c		1c		A1	1
CO2	30000		5000	9000	30000	54000		
CUMÈNE			50	245			A3	
ÉTHYLBENZÈNE			100	435	125	545	A3	
NAPHTA VM & P				350			[A2]; [A4];	
TOLUÈNE			100	375	150	560	A4	

Nom Chimique	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA Skin designation	CAN_ONsmg	CAN_ONtmg	CAN_ONsppm	CAN_ONtppm
ACÉTONE	URT & eye irr; CNS impair	A4; BEI					
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	Eye & URT irr; CNS impair	A4; BEI					
BENZÈNE	Leukemia	Skin; A1; BEI				2.5	0.5
CO2	Asphyxia						
CUMÈNE	URT adenoma; neurological eff	A3	1				
ÉTHYLBENZÈNE	URT & eye irr; ototoxicity; kidney eff; CNS impair	OTO;BEI					
NAPHTA VM & P	URT irr	[A2]; [A4];					
TOLUÈNE	CNS, visual, & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss	OTO; A4; BEI					

(L) - L'exposition par toutes les voies devrait être rigoureusement contrôlé à des nivaux minimaux, A1 - Cancérogène confirmé pour les humains, A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, A4 - Pas classifiable comme cancérogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, eff - effets, impair -

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

% de solides en poids	N/A
Densité relative	0.69 - 0.71
% COV	> 80%

Apparence	Brouillard de pulvérisation
pH	N/A
Description de l'odeur	Hydrocarbures
Inflammabilité	N/A
Point d'éclair	-9°C (16°F) (Heptane)
Point d'ébullition bas	> 50°C (> 122°F)
Distance d'inflammation des aérosols	Distance d'allumage supérieure ou égale à 75 cm.
Température d'auto-inflammation	265°C (509°F) (Heptane)
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
La Pression de Vapeur	37.5 mmHg @ 20ºC (60ºF) (Heptane)
La Densité de Vapeur (Air = 1)	> 1
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	> 1
Niveau Supérieur d'explosion	7.0 %vol. (Heptane)
Limite inférieur d'explosion	1.1 %vol. (Heptane)
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Coefficient eau / huile	N/A
Viscosité	N/A
Viscosité Cinématique	N/A
Température de Viscosité Cinématique	N/A
Point de décomposition	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de données disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses/polymérization

Ne se produira pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les hautes températures, le gel et le contact avec les matériaux incompatibles. Éviter toute source d'ignition possible.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

0000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (Rat, Inhalation)=16,000 ppm/8H Référence: Le Registre des effets toxiques des substances chimiques

En cas d'ingestion peut provoquer une sensation d'ivresse et des vomissements. En cas d'inhalation, peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.

0064742-49-0 Naphta VM & P

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

0064742-49-0 Naphta VM & P

Nocif par ingestion (peut causer des lésions pulmonaires par aspiration).

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

0000067-64-1 Acétone

Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge entraînant une toux et une respiration sifflante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Ce liquide peut irriter les yeux et entraîner des lésions.

0000067-64-1 Acétone

L'exposition peut provoquer une irritation des yeux.

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas de contact peut provoquer une irritation et des brûlures cutanées. En cas de contact prolongé ou répété, peut provoquer une éruption cutanée, des démangeaisons, un dessèchement de la peau et des rougeurs.

0000067-64-1 Acétone

Peut irriter la peau.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'exposition répétée, peut provoquer des maux de tête, de vertiges, de la confusion, de la perte de coordination, des évanouissements voire la mort.

0064742-49-0 Naphta VM & P

L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou des fissures de la peau. L'exposition répétée affecte le système nerveux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les vapeurs peuvent provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures ; inhalées à des concentrations élevées, elles peuvent agir comme un anesthésique.

0000067-64-1 Acétone

Peut endommager le foie et les reins.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs.

0000067-64-1 Acétone

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation.

0064742-49-0 Naphta VM & P

L'exposition peut se produire par inhalation, ingestion, absorption cutanée, contact avec la peau ou les yeux et ingestion accidentelle.

Exposition chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : dermatite, maladies respiratoires. Une toxicité développementale a été observée chez les ratons à des doses toxiques pour la mère. Le contact provoquera des rougeur et de l'enflure modérée à sévère, des démangeaisons, une sensation de picotement, des brûlure douloureuse. Peut causer des blessures à la cornée. Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes/systèmes suivants : foie. Des études d'ingestion sur animaux de laboratoire ont montré que de très fortes doses par voie orale peuvent provoquer une augmentation de la masse du foie et des reins.

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (rat): 17000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 12000 ppm (exposition de 8 heures) (18)

DL50 (orale, rat mâle): 4710 mg / kg (cité comme étant 6,0 ml / kg) (19)
DL50 (orale, souris): 3600 mg / kg (20, non confirmée)
DL50 (voie cutanée, lapin): 12870 mg / kg (cité comme étant 16,4 mL / kg) (14)

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)
CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)

DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)
DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (cité comme étant 8,5 ml / kg) (31)
DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (cité comme étant 2,2 ml / kg) (31)
DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)
DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistance et dégradabilité

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Facilement biodégradable

0000067-64-1 Acétone

Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

Facilement biodégradable.

0064742-49-0 Naphta VM & P

Devrait être facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Cette substance ne doit pas en principe se bioaccumuler dans l'environnement.

0064742-49-0 Naphta VM & P

A le potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

0000067-64-1 Acétone

La substance n'est pas PBT / vPvB.

0064742-49-0 Naphta VM & P

S'il pénètre dans le sol, il s'adsorbera sur les particules du sol et ne sera pas mobile.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Substance facilement biodégradable, n'est donc pas considérée comme persistante. Ayant un Log P < 4.5 , ne devrait pas se bioaccumuler et une toxicité aigüe pour les espèces aquatiques est nettement supérieure aux critères de toxicité de EC50 < 0.1 mg/l.

0064742-49-0 Naphta VM & P

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locales pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, soudre ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
Numéro ONU:	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport:	Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque)	Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque)	Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque)	Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque)
Classe de danger:	2.1	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage:	NA	NA	NA	NA
Danger d'inhalation toxique:			Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:		Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0064742-49-0	NAPHTA VM & P	65% - 85%	DSL - Domestic Substance List, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA)

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0000067-64-1	ACÉTONE	10% - 30%	DSL - Domestic Substance List, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), Canada_ON_127, Canada_ON_419
0000067-63-0	ALCOOL ISOPROPYLIQUE	3% - 7%	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), Canada_ON_419
0000124-38-9	CO2	1.00% - 5%	DSL - Domestic Substance List, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory
0000098-82-8	CUMÈNE	moins	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, HAPS, IARCCarcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, Canada_ON_419
0000108-88-3	TOLUÈNE	moins	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, HAPS, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, Canada_ON_419
0000100-41-4	ÉTHYLBENZÈNE	moins	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, HAPS, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, Canada_ON_419
0000071-43-2	BENZÈNE	moins	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, HAPS, IARCCarcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, Canada_ON_419

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA); IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.